

# Divorce

## Clé de correction

- 1) Quel est le nom du tribunal qui traite les divorces ? **La Cour du Banc de la Reine.**
- 2) Est-ce qu'une personne de 16 ou de 17 ans peut se marier au Manitoba? Si oui, quelles sont les conditions? **Oui, mais elle doit obtenir le consentement des parents, d'un tuteur ou d'un juge.**
- 3) S'ils n'ont pas enregistré leur union auprès du bureau de l'état civil, les conjoints de fait doivent habiter combien de temps avant de devoir partager leurs biens? **3 ans et 1 an pour le régime de pension du Canada.**
- 4) Afin de déposer une requête en divorce, l'un des époux doit avoir été résident du Manitoba combien de temps? **1an.**
- 5) Un enfant de plus de 18 reste un enfant à charge dans quelles circonstances? **Si l'enfant est incapable de subvenir à ses besoins en raison de maladie ou autre (exemple : l'enfant fréquent l'école à temps plein).**
- 6) Pour combien de temps les époux peuvent se réconcilier sans que cette réconciliation n'interrompe pas l'année de séparation? **90 jours.**
- 7) Est-ce qu'il est possible d'annuler un mariage pour le motif que ce dernier soit de courte durée? **Non.**
- 8) Un divorce prend effet combien de temps après avoir été prononcé? **Prends effet le 31<sup>e</sup> jour après.**
- 9) Est-ce qu'il est possible d'être séparé même si on habite sous le même toit? **Oui.**
- 10) En vertu de la Loi sur le Mariage, quels parents proches ne peuvent pas se marier? **Frères et sœurs, parents et leurs enfants, grands-parents et leurs petits-enfants.**
- 11) Quel est l'un des moyens de démontrer l'échec du mariage? **Soit l'adultère, cruauté physique ou mentale, vivre séparément pour plus d'un an.**
- 12) Est-ce que les tribunaux reconnaissent l'annulation religieuse d'un mariage? **Non.**